

**Réunion d'experts sur les procédures de décision
des organes statutaires de la *Convention du patrimoine mondial***

15-17 décembre 2010

Manama, Bahreïn

DOCUMENT PREPARATOIRE 2:

**ANALYSE STATISTIQUE DE LA PRISE DE DECISION
PAR LES ORGANES STATUTAIRES DEPUIS 10 ANS, NOTAMMENT:**

- **Gestion du temps**
- **Production de documents**
- **Répartition des experts**

(drafted by UNESCO/CLT/WHC/POL/rv)

I. STATISTIQUES SUR LA GESTION DU TEMPS DES 10 DERNIERES SESSIONS ORDINAIRES DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (2001-2010)

A	B	C	D	E	F	G	H
Session	Années	Nb de jours de débats	Nb d'heures de débats	Nb d'heures de débats par jour	Nb de décisions adoptées	Temps passé par décision (temps moyen, en minutes)	Nb de points de l'ordre du jour
25COM	2001	5	39 h	7 h 45	106	22	27
26COM	2002	5	37 h	7 h 30	175	12.7	35
27COM	2003	6	41 h 30	7 h	245	10.1	32
28COM	2004	8	59 h	7 h 30	252	14	36
29COM	2005	7	66 h 30	9 h 30	233	17.1	31
30COM	2006	6.5	52 h	8 h	231	13.5	37
31COM	2007	7.5	58 h	7 h 45	207	16.8	41
32COM	2008	6.5	56 h	8 h 30	292	12.6	37
33COM	2009	7	67 h	9 h 30	267	15	36
34COM	2010	8	62 h	7 h 45	248	15	44

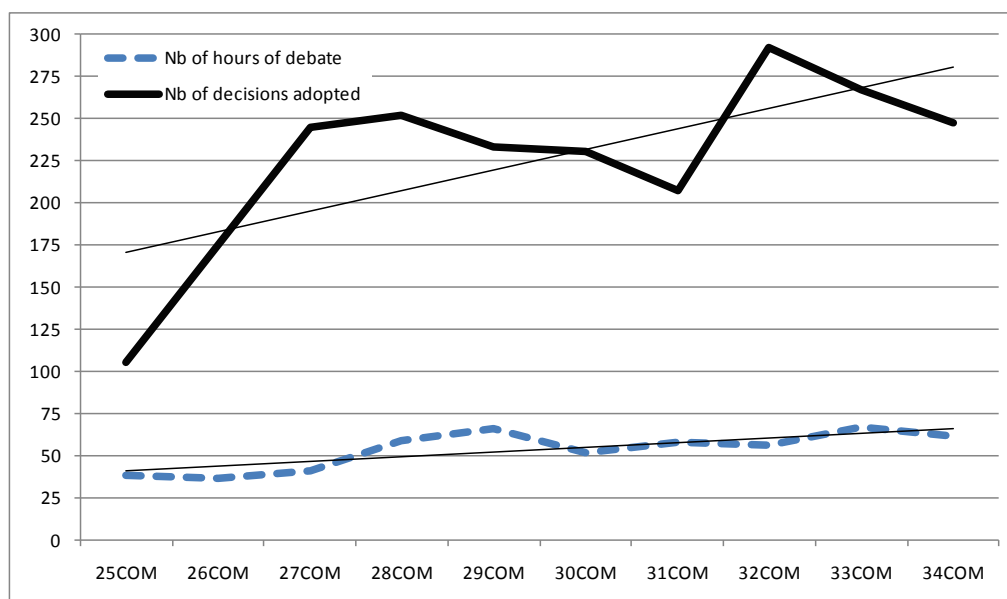


Fig. 1: Evolution du nombre d'heures de débats lors des sessions du Comité (pointillés) et du nombre de décisions adoptées (trait plein)

Depuis la 25e session en 2001, le **nombre de décisions adoptées** par le Comité n'a cessé d'augmenter. En effet, de 106 décisions adoptées en 2001, il a augmenté pour atteindre près de 300 décisions en 2008 (292). Cela représente pratiquement trois fois plus.

En parallèle, pendant la même période de temps (10 ans), le **nombre de jours de travail** de chaque session du Comité a également augmenté, passant de 5 jours de travail en 2001 à 8 jours de travail en 2010.

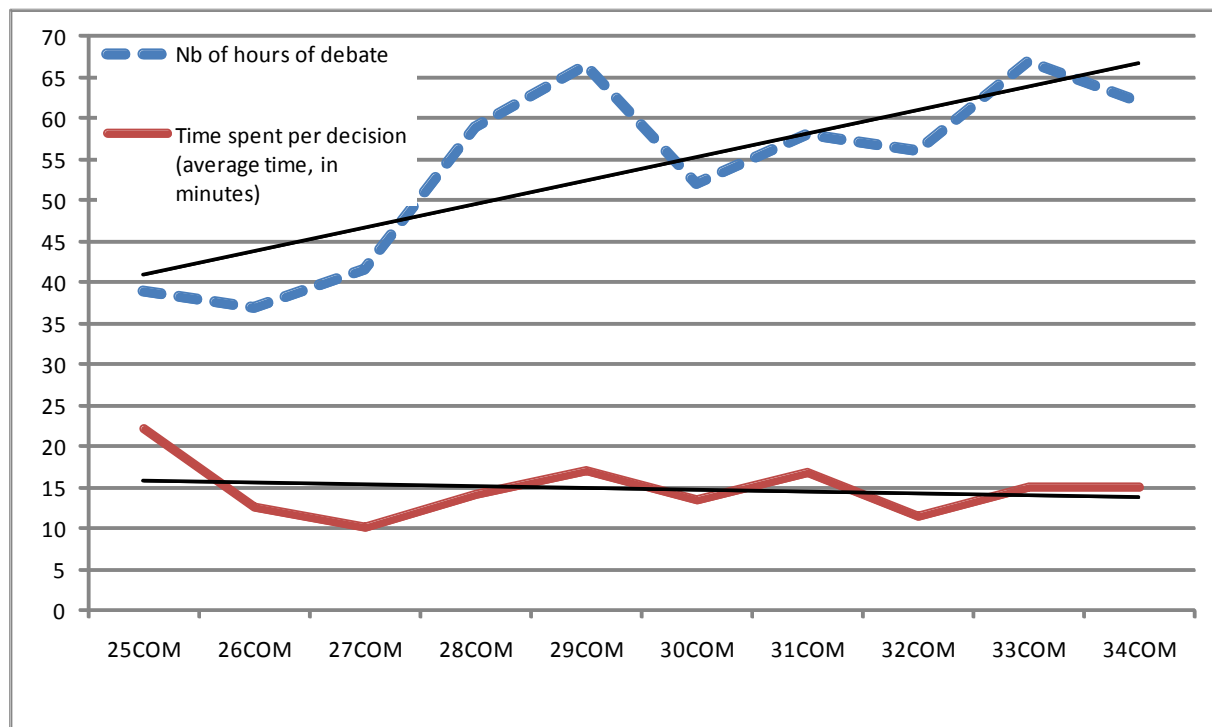


Fig. 2: Evolution du nombre d'heures de débats lors des sessions du Comité (pointillés) et du temps moyen passé pour l'adoption de chaque décision (en minutes) (trait plein)

Au fil des années, le **temps moyen passé par le Comité pour adopter chaque décision** a considérablement diminué, passant de 22 minutes en 2001 à 15 minutes en 2010, mais a été plutôt stable depuis 2004. La principale baisse s'est produite au cours de la 27e session en 2003, lorsque seulement 10 minutes étaient consacrées à chacune des décisions en raison du nombre élevé de décisions à prendre (245 au lieu de 175 l'année précédente). A titre de mesure corrective, le nombre de jours alloués à la session suivante en 2004 a augmenté de 6 à 8.

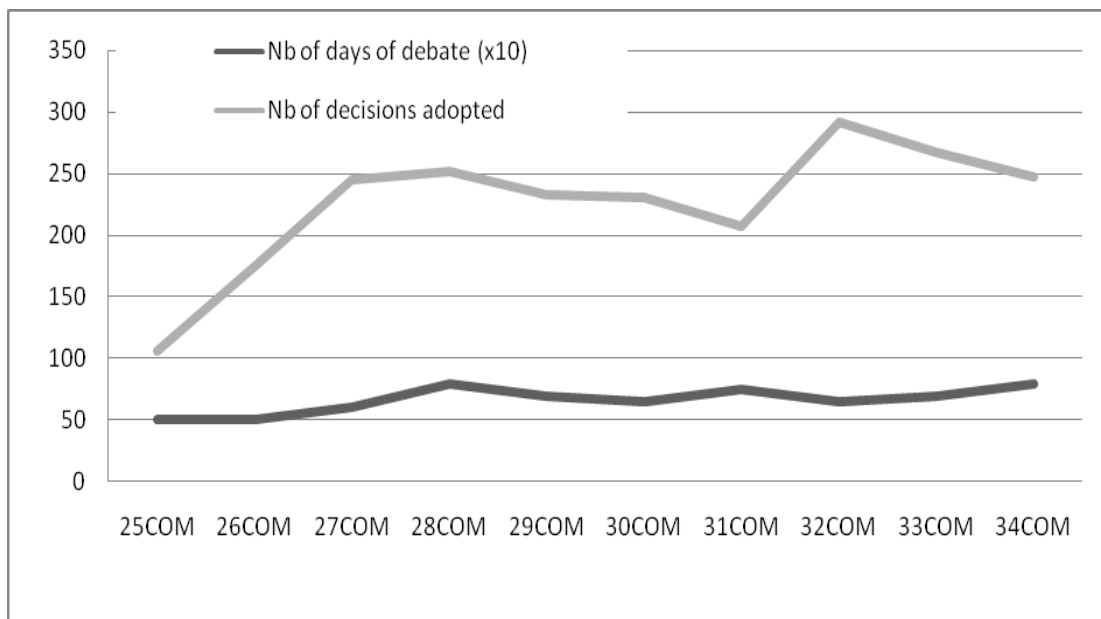


Fig. 3: Evolution du nombre de jours de débats au cours des sessions du Comité (courbe noire) et du nombre de décisions adoptées à chaque session (courbe grise)
(Nota: pour être lisible, le nombre de jours a été multiplié par 10 sur cette figure)

Il semble que (figure 3) le nombre de jours pour une session donnée soit décidé en fonction du nombre de décisions adoptées à la session précédente. On peut remarquer que l'augmentation du nombre de décisions conduit à une augmentation l'année suivante de la durée de la session. Au contraire, une diminution du nombre des décisions adoptées semble conduire à une diminution de la durée de la session suivante, par exemple:

- Augmentation des décisions à 27COM → augmentation de la durée de 28COM
- Augmentation des décisions à 32COM → augmentation de la durée de 33COM
- Diminution des décisions à 31COM → diminution de la durée de 32COM

Un élément important à prendre en compte est que la **durée d'une session** est fixée à un an à l'avance, en même temps que l'ordre du jour est adopté. Toutefois, au cours des 11 mois suivants, l'ordre du jour est souvent raffiné, plusieurs sous-éléments ajoutés (par exemple le point 5 est subdivisé en points 5A, 5B, 5C, 5D, 5E, etc, multipliant ainsi le nombre de documents à présenter, le nombre de débats et, éventuellement, le nombre de décisions à prendre).

Le **temps alloué pour les points** traitant de l'état de conservation (7A et 7B) et des propositions d'inscription (8B) est généralement envisagé en fonction du temps passé en moyenne au cours des sessions précédentes. Cependant, si une discussion s'avère difficile et un besoin pour une négociation sur une question particulière se fait sentir, ou si un vote est nécessaire sur un sujet particulier, plus de temps est donc nécessaire.

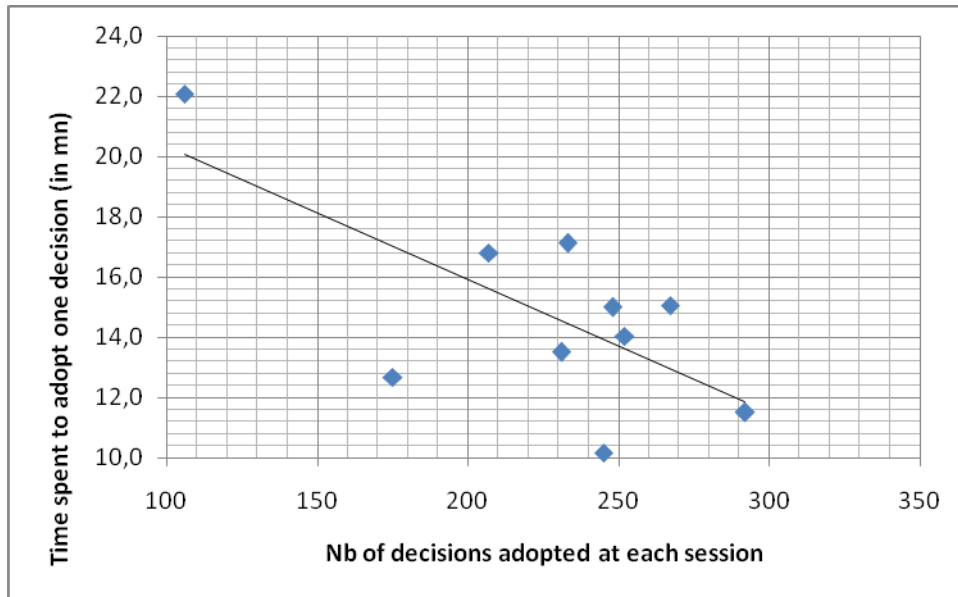


Fig. 4: Corrélation entre le nombre de décisions adoptées au cours des sessions du Comité et le temps moyen passé pour l'adoption de chaque décision (en minutes) (facteur de corrélation: - 0,69)

La figure 4 montre clairement que ces deux données sont inversement corrélées, le temps moyen passé pour adopter une décision diminuant quand le nombre total de décisions à adopter au cours d'une session augmente (de 22 minutes pour 106 décisions à 11,5 minutes pour 292 décisions), indépendamment de la durée totale de la réunion ou du nombre d'heures travaillées.

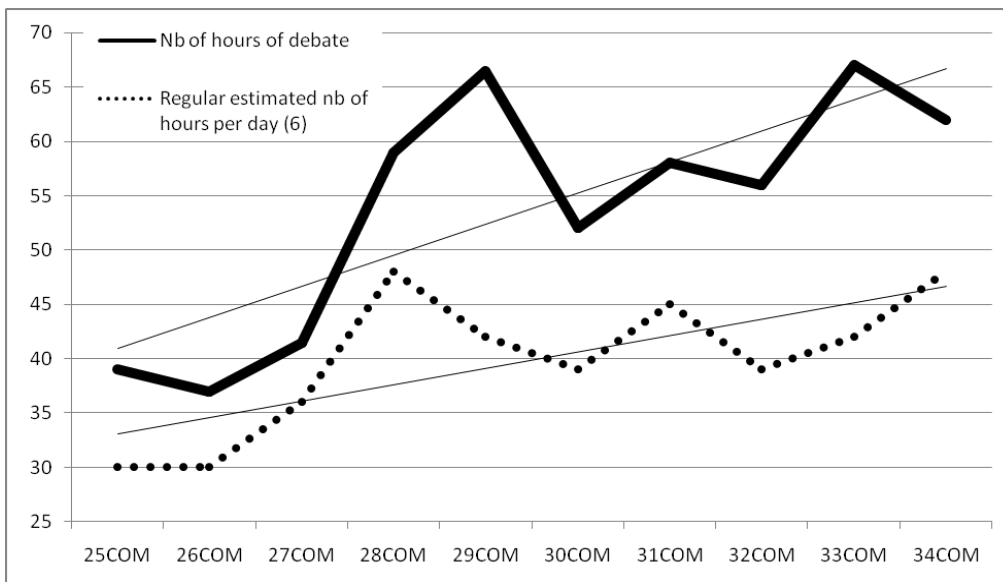


Fig. 5: Evolution du nombre d'heures de débats lors des sessions du Comité (courbe noire) par rapport aux heures de travail « régulières » pour le même nombre de jours (sur la base standard de 6 heures de travail par jour) (pointillés)

Il est intéressant de comparer le **nombre d'heures travaillées au cours d'une session** (figure 5) avec le nombre d'heures de travail « régulières » pour le même nombre de jours (sur la base de 6 heures par jour de travail). Nous pouvons remarquer que le nombre d'heures de débats augmente plus que le nombre d'heures « régulières ». Cela signifie que, même si le nombre de jours est prolongé, le nombre moyen d'heures quotidiennes de débats augmente également, mais à un rythme plus rapide et ne fournit pas assez de temps pour satisfaire le nombre de décisions à prendre.

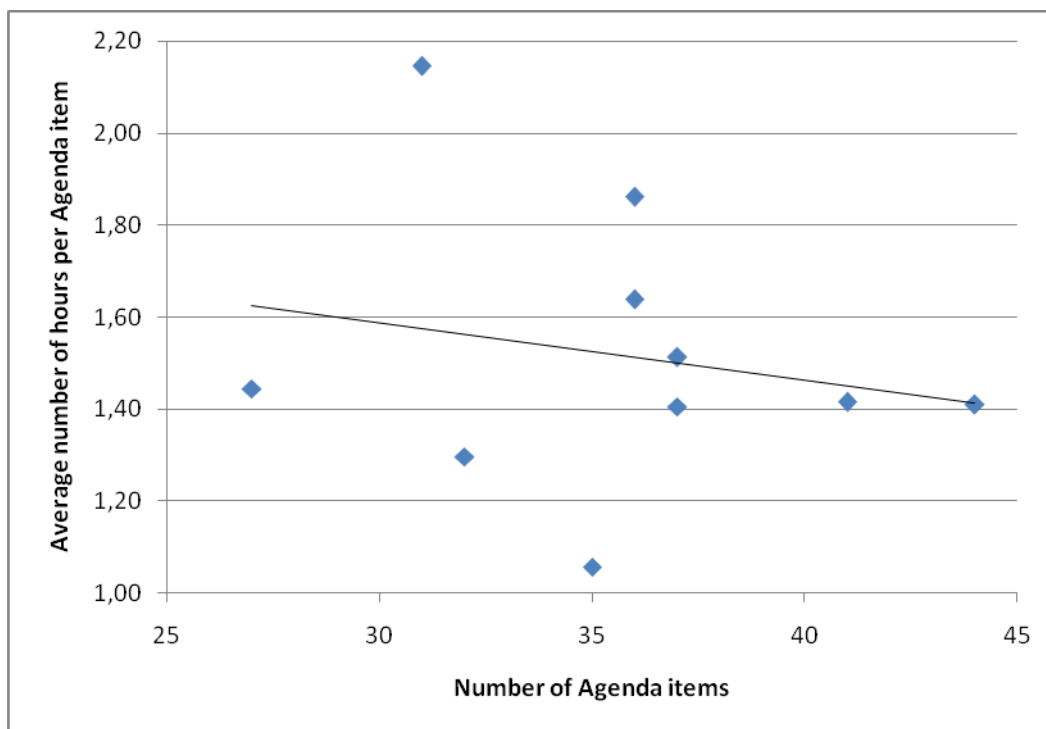


Fig. 6: Relation entre le nombre de points de l'ordre du jour par session et le nombre moyen d'heures consacrées à examiner chacun de ces points

La tendance, comme en témoigne la figure 6 ci-dessus, montre que plus il y a de points à l'ordre du jour pour examen par le Comité à une session donnée, plus le temps moyen passé à examiner chaque point diminue. Comme indiqué précédemment, le **nombre de points à l'ordre du jour** a continuellement augmenté depuis 2001 ; le nombre d'heures passées à examiner chacun de ces points l'ordre du jour n'a cessé de diminuer. Il est cependant important de noter que le temps moyen passé pour chaque point est toujours plus ou moins dans la même fourchette, autour d'une heure et demie.

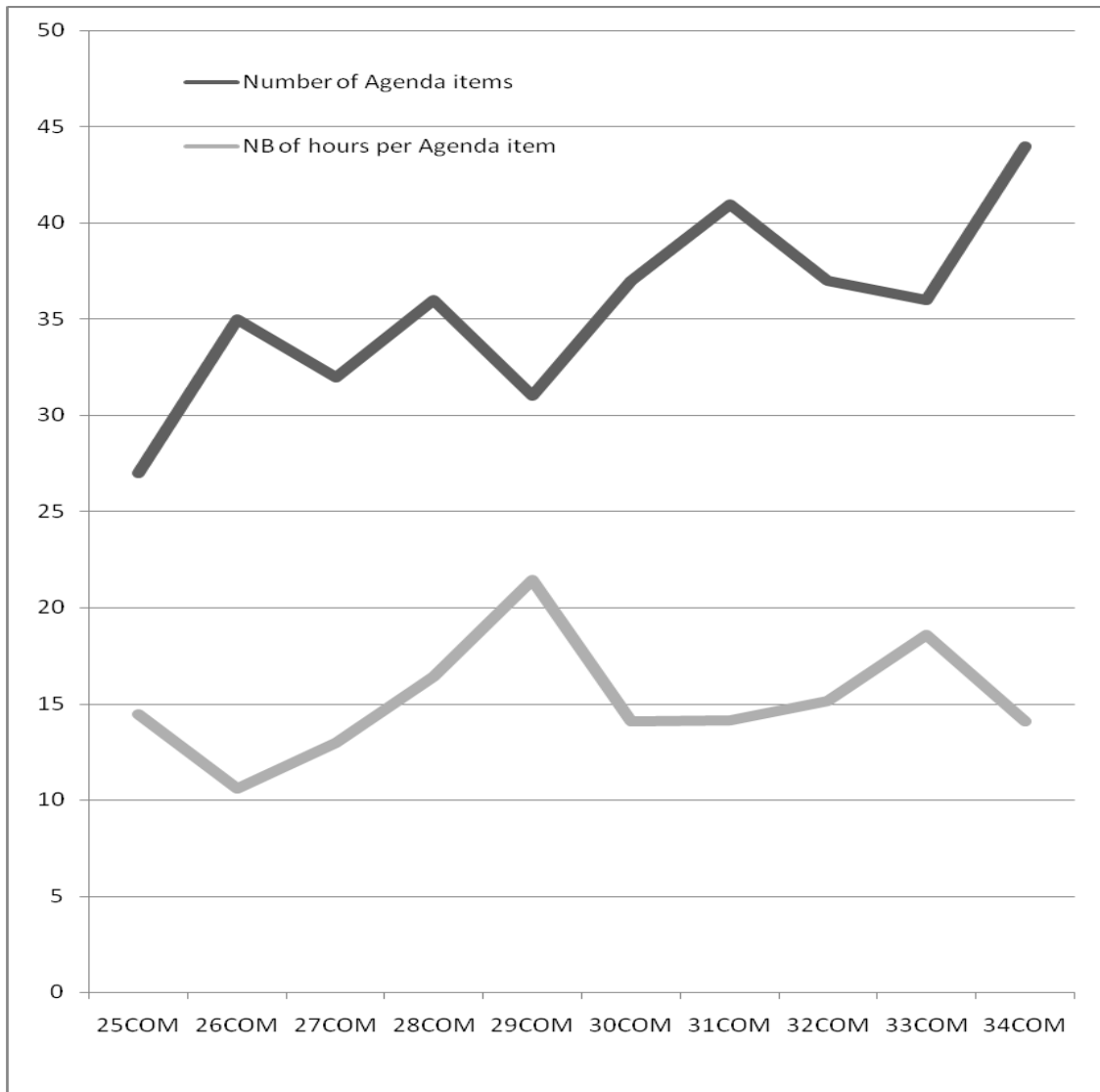


Fig. 7: Relation entre le nombre de points de l'ordre du jour par session (courbe noire) et le nombre moyen d'heures consacrées à examiner chacun de ces points (courbe grise)

La figure 7 ci-dessus a été volontairement faussée quant le **nombre d'heures consacrées à l'examen de chaque point**. En effet, à titre d'illustration, cette dernière a été multipliée par 10 afin de mieux refléter la symétrie inverse entre les deux données. Ce graphique montre en effet clairement que plus il y a de points à l'ordre du jour, moins de temps est consacré à chacun d'entre eux, et réciproquement.

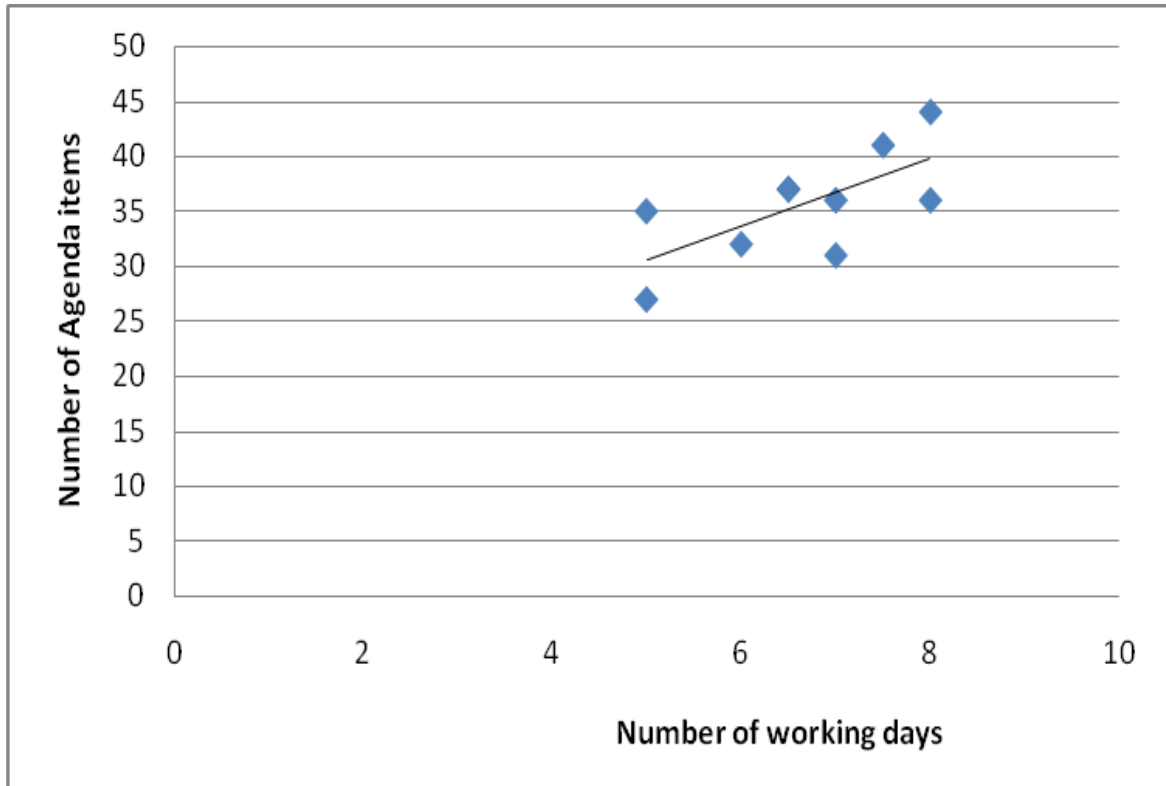


Fig. 8: Relation entre le nombre de points à l'ordre du jour par session et le nombre de jours de travail (corrélation: 0.6789)

La figure 8 ci-dessus montre qu'il existe une corrélation entre le nombre de points à examiner à une session donnée et le **nombre de jours de travail**. Cela signifie que l'augmentation de la charge de travail due au nombre de points est anticipée par des jours de travail supplémentaires. Cependant, pas de manière satisfaisante puisque le temps passé pour adopter chaque décision ne cesse de baisser (voir la figure 2 ci-dessus).

II. STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET D'INFORMATION DES 10 DERNIERES SESSIONS ORDINAIRES DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (2001-2010)

Session	Année	Nb de docs	Nb de docs de travail	Nb de docs d'INF	% de docs de travail	% de docs d'INF	Nb de docs d'INF en 1 lang..	% de docs de travail bilingues	% de docs d'INF bilingues	Nb de points à l'ordre du jour
25COM	2001	44	25	19	56,8	43,2	7	100	63,2	27
26COM	2002	47	31	16	66,0	34,0	4	100	75,0	35
27COM	2003	54	34	20	63,0	37,0	0	100	100,0	32
28COM	2004	45	31	14	68,9	31,1	0	100	100,0	36
29COM	2005	55	42	13	76,4	23,6	0	100	100,0	31
30COM	2006	59	45	14	76,3	23,7	0	100	100,0	37
31COM	2007	66	50	16	75,8	24,2	0	100	100,0	41
32COM	2008	56	40	16	71,4	28,6	0	100	100,0	37
33COM	2009	49	36	13	73,5	26,5	0	100	100,0	36
34COM	2010	54	38	16	70,4	29,6	0	100	100,0	44

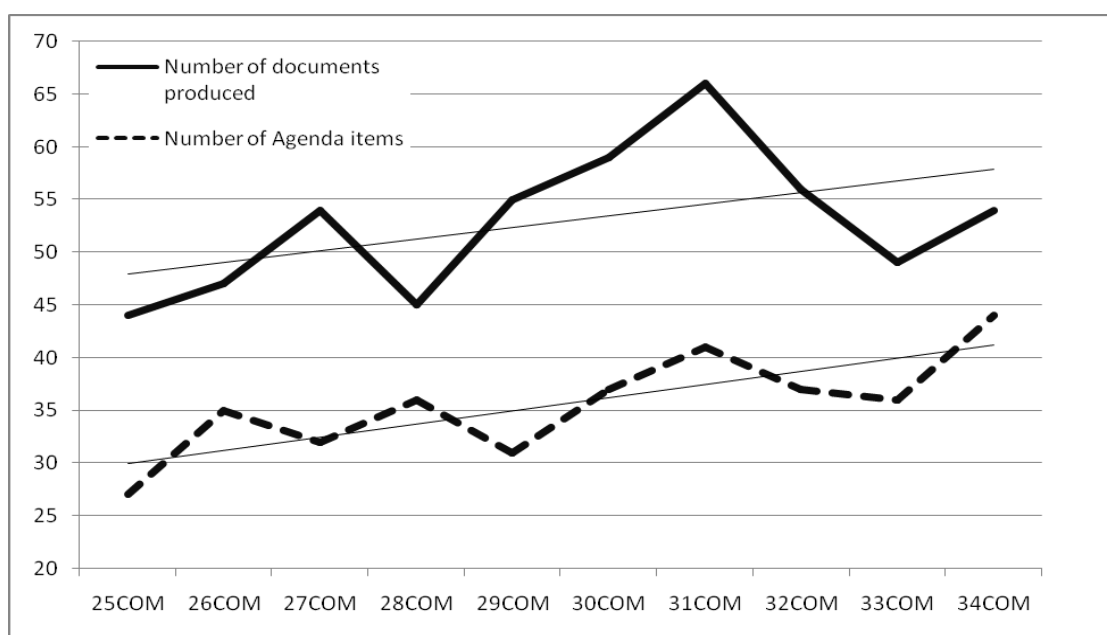


Fig. 9: Nombre de documents (courbe noire) et de points à l'ordre du jour (pointillés) des sessions du Comité du patrimoine mondial au cours des 10 dernières années

On peut remarquer que la tendance générale est à l'augmentation du **nombre de documents** préparés pour chacune des sessions du Comité. En effet, de 44 documents préparés en 2001, ce nombre a augmenté jusqu'à 66 en 2007.

Le **nombre de points de l'ordre du jour** a également considérablement augmenté depuis la 25e session en 2001. De 27 points inscrits à son ordre du jour, le Comité doit maintenant examiner 44 points, plus d'une fois et demie plus; tout en notant également que le nombre d'heures de travail au cours des réunions a lui aussi augmenté dans le même ordre. Toutefois, le nombre de décisions a plus que doublé dans ce même laps de temps.

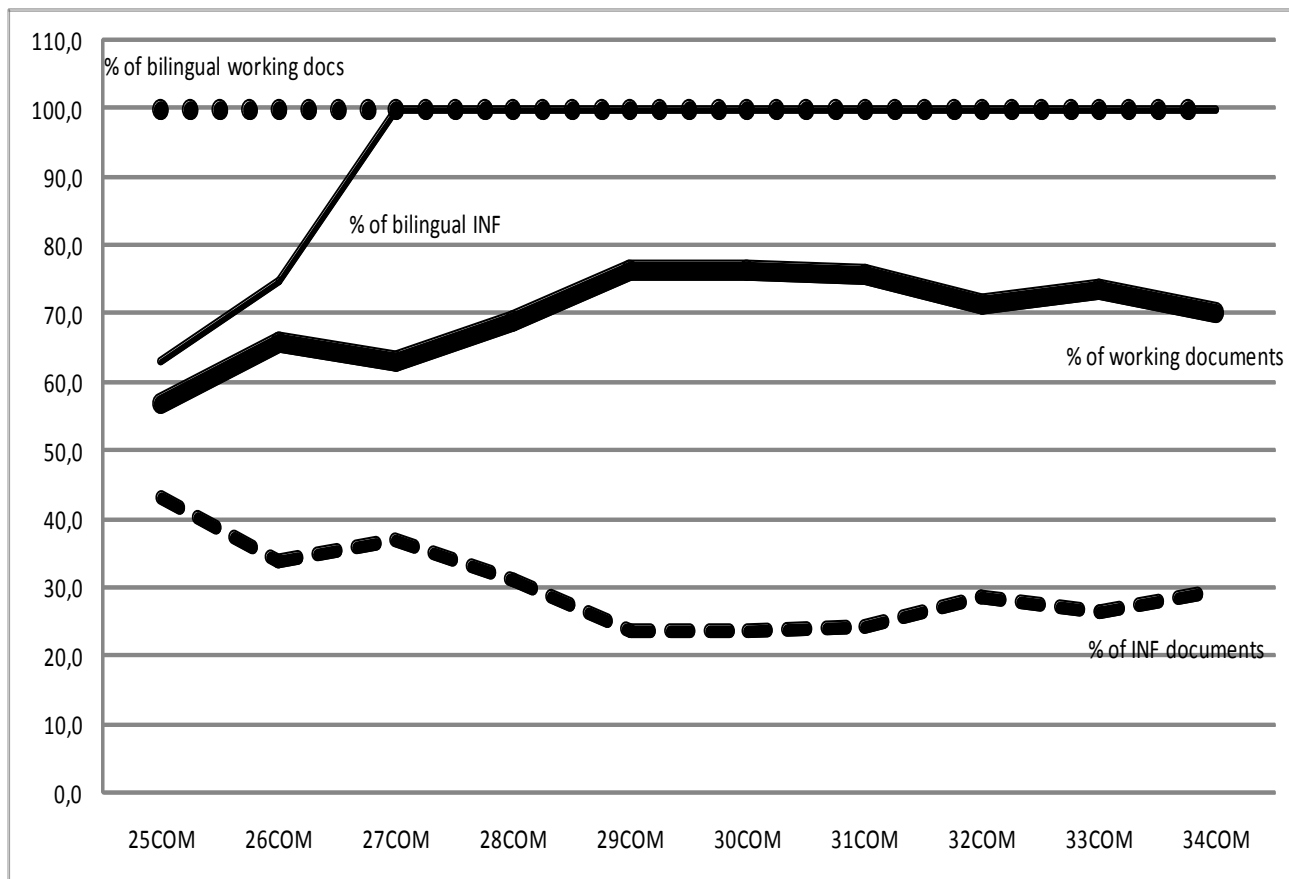


Figure 10: Proportion de documents d'information (pointillés épais) et de travail (courbe noire épaisse) et nombre total de documents préparés dans les deux langues (français/anglais) pour les sessions du Comité du patrimoine mondial au cours des 10 dernières années

Même si le nombre total de documents est en augmentation, on peut remarquer que la proportion de documents de travail a augmenté au cours des 10 dernières années tandis que la proportion de documents d'information a légèrement diminué (voir la figure 10 ci-dessus).

Toutefois, la figure 10 (ci-dessus) montre que, depuis la 27e session en 2003, tous les documents d'information ont été présentés dans les deux **langues de travail** de la *Convention* (anglais et français) alors que la plupart n'était proposé que dans une seule langue auparavant. Cela a donc conduit à une augmentation de la charge de travail du Secrétariat dans la préparation du Comité. Les documents de travail ont toujours été présentés dans les deux langues. La taille des documents doit également être envisagée, mais aucune étude n'a encore été menée sur ce facteur.

III. STATISTIQUES SUR LA DISTRIBUTION DES EXPERTS DANS LES MEMBRES DU COMITÉ DES DÉLÉGATIONS AU COURS DES 10 DERNIERS SESSIONS ORDINAIRES DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (2001-2010)

Session	Année	Nb de participants (membres du COM)	Nb de part. par délég. au COM	% des experts NAT	% des experts CLT	% total des experts	% total Des diplomates
25COM (Helsinki)	2001	108	5,1	25,00	50,93	75,93	24,07
26COM (Budapest)	2002	121	5,8	18,18	52,07	70,25	29,75
27COM (UNESCO)	2003	128	6,1	16,41	50,00	66,41	33,59
28COM (Suzhou)	2004	129	6,1	22,48	48,06	70,54	29,46
29COM (Durban)	2005	160	7,6	26,88	38,75	65,63	34,38
30COM (Vilnius)	2006	121	5,8	23,97	46,28	70,25	29,75
31COM (Christchurch)	2007	115	5,5	22,61	44,35	66,96	33,04
32COM (Québec)	2008	132	6,3	22,73	50,76	73,48	26,52
33COM (Séville)	2009	161	7,7	18,01	57,76	75,78	24,22
34COM (Brasilia)	2010	117	5,6	27,35	49,57	76,92	23,08

Avant toute analyse ne soit effectuée, il est important de noter que cette étude est basée uniquement sur les listes des participants compilées pour chaque session du Comité, avec les informations fournies par les participants eux-mêmes au moment de leur inscription. Sur ces listes, il est parfois difficile de savoir si un participant est un diplomate, ou un expert culturel/naturel (par exemple, le directeur d'un service du ministère des affaires étrangères ayant une formation culturelle ou naturelle, ou un Délégué permanent d'un Etat partie auprès de l'UNESCO présentant ayant une formation culturelle/naturelle). En outre, il convient de noter que certains participants se sont inscrits mais n'ont en fait pas assistés à la session et dans certains cas, certains participants n'ont pas été enregistrés en temps opportun et ne figurent pas sur ces listes.

Enfin, une délégation est parfois représentée par un grand nombre de participants, la plupart d'entre eux ne venant en fait que pour assister au débat sur une proposition spécifique.

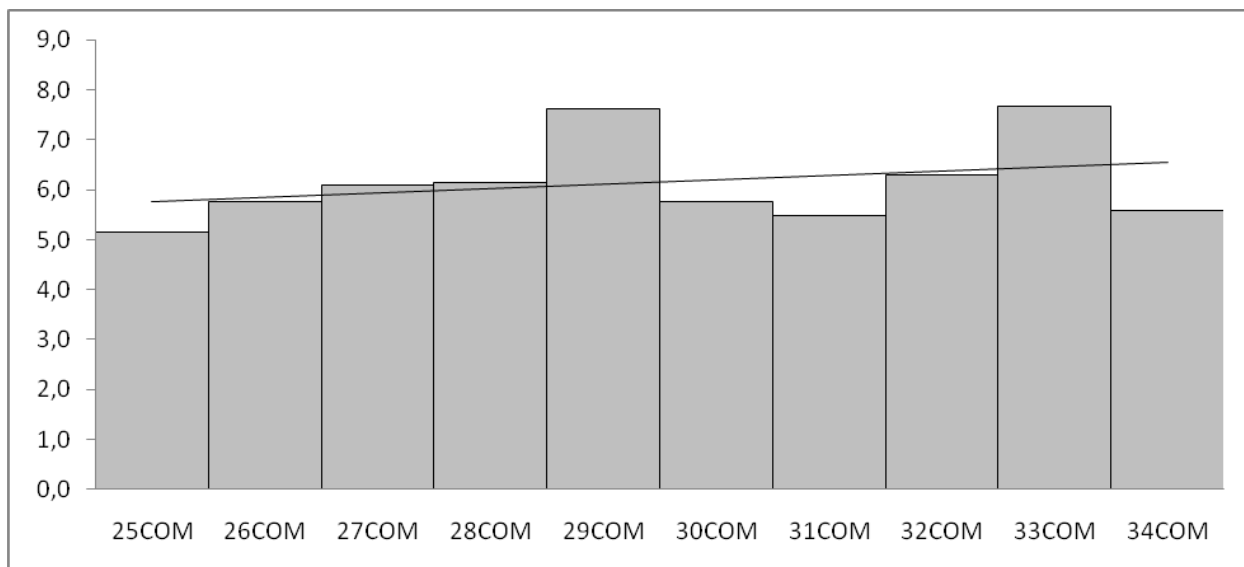


Figure 11: Nombre moyen de participants inscrits pour chaque délégation membre du Comité

Sur la figure 11 ci-dessus, on peut remarquer que le **nombre moyen de participants** pour chacune des délégations membres du Comité a augmenté depuis 2001 (de 5,1 participants en 2001 à 7,7 en 2009). On pourrait aussi assumer que plus une session du Comité se tient à distance du Siège de l'UNESCO, moins le taux de participation sera élevé. Mais ce n'est pas le cas, en partie grâce à l'aide financière accordée aux membres du Comité par le Fonds du patrimoine mondial. Par exemple, la 27e session, qui a eu lieu au Siège de l'UNESCO en 2003, avait beaucoup moins de participants des délégations membres du Comité que la 29e session (Durban, Afrique du Sud, en 2005).

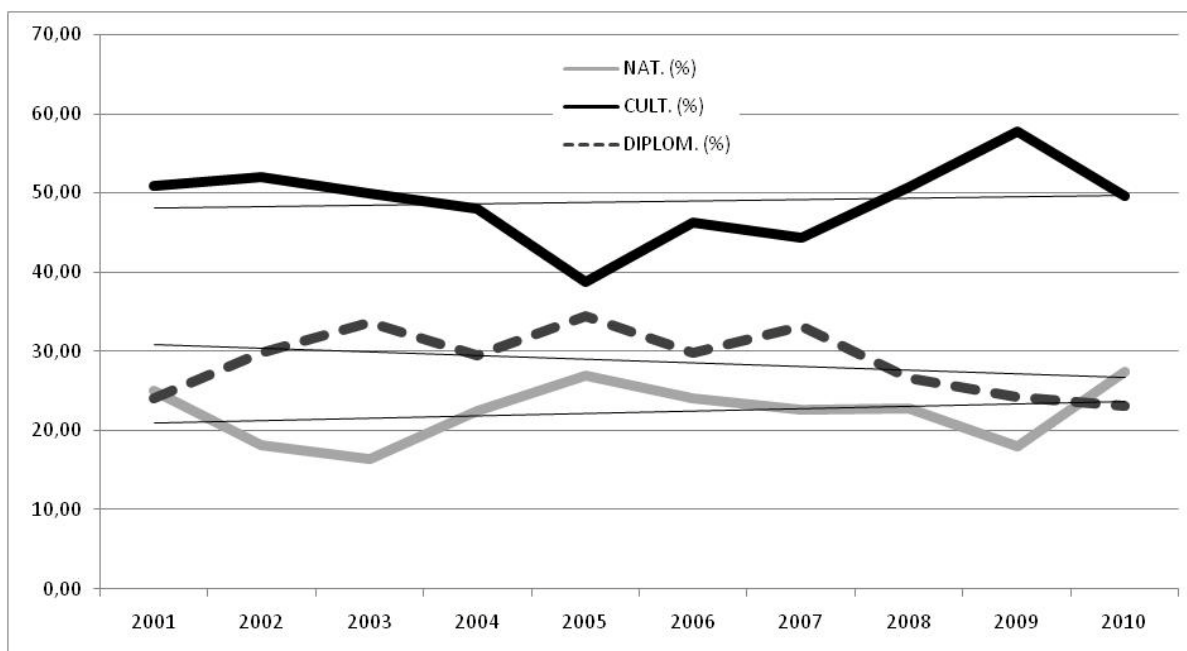


Fig. 12: Pourcentages des experts culturels / naturels et des diplomates enregistrés pour chaque délégation membre du Comité

La figure 12 ci-dessus montre qu'au cours des 10 dernières années, la proportion de **spécialistes de la culture** a été plutôt stable, même si il y a eu des variations annuelles. Elle reste aux alentours de 48-50% des participants d'une délégation membre du Comité donnée. La tendance générale est toutefois à une légère augmentation de 2 points.

La tendance en ce qui concerne la proportion d'**experts naturels** est également en légère augmentation au fil des ans, mais toujours autour de 22-24%.

La tendance générale en ce qui concerne la proportion de **diplomates** dans les délégations membres du Comité est au contraire en baisse depuis 2001 (de près de 31% à 28% en 2010). Il est également intéressant de noter que lorsque les sessions du Comité se sont tenues soit au Siège de l'UNESCO (où les délégations permanentes sont basées) ou dans des villes très éloignées de Siège de l'UNESCO, la proportion de diplomates semble toujours être supérieure (par exemple 33,5% en 2003 pour la 23e session au Siège de l'UNESCO; 34,4% en 2005 pour la 25e session en Afrique du Sud, 33% en 2007 pour la 27e session en Nouvelle-Zélande). L'analyse qualitative de la liste des participants pour ces 3 sessions spécifiques montre qu'un certain nombre de diplomates en poste dans les missions diplomatiques locales ont assisté à la session au nom de leurs États parties respectifs.

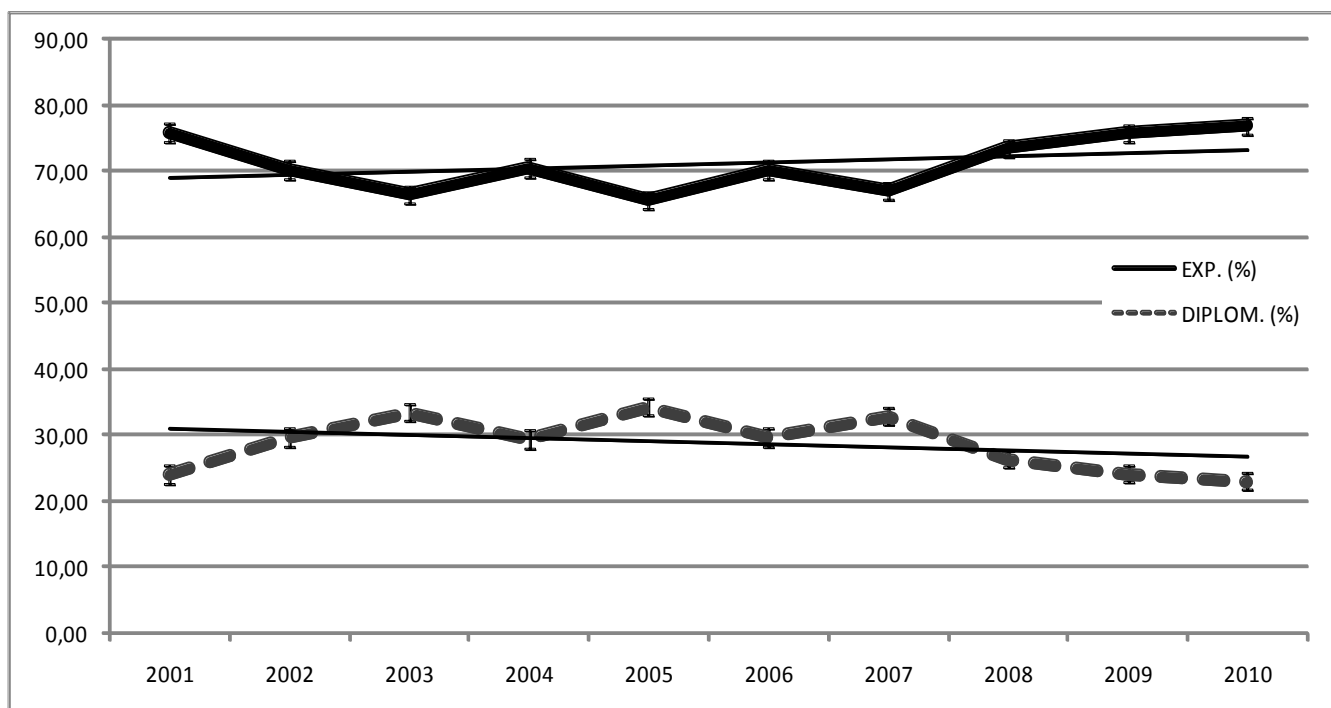


Figure 13: Pourcentages des experts culturels/naturels et des diplomates

En résumé, comme le montre la figure 13 ci-dessus, le **pourcentage moyen des experts** (à la fois naturels et culturels) est en légère augmentation depuis 2001 alors que le pourcentage des diplomates dans les délégations membres du Comité est au contraire légèrement à la baisse. La proportion de diplomates reste environ 25% des participants dans les délégations concernées. Les données analysées montrent que, en moyenne, la composition d'une

délégation des membres du Comité est à peu près comme suit: $\frac{1}{4}$ diplomates, $\frac{1}{4}$ experts naturels et $\frac{1}{2}$ experts culturels (voir la figure 14 ci-dessous).

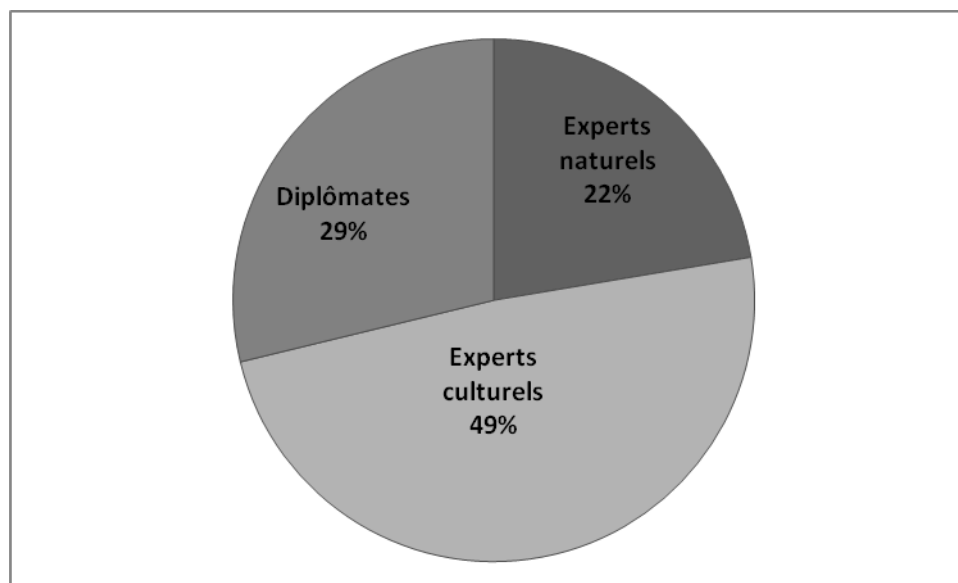


Figure 14: Pourcentages des experts culture/nature et des diplomates
(Moyenne au cours des 10 dernières années: 2001-2010)

Bien qu'il n'existe pas de données scientifiques sur cette question, l'expérience des sessions du Comité indique que, même si moins nombreux que les experts, les diplomates sont la plupart du temps les participants s'exprimant au nom de leur Etat Partie. Ils assistent également à toute la session alors que les experts assistent parfois seulement à des questions spécifiques de l'ordre du jour (tels que l'état de conservation ou les propositions d'inscription).

En outre, les 2 dernières sessions du Comité ont été enregistrées avec un logiciel spécifique de l'UNESCO. Une demande a été placée auprès de l'UNESCO/DIT afin d'obtenir le temps de parole total de chaque délégation membre du Comité, du (de la) Président(e), du Rapporteur, du Secrétariat ainsi que des Organisations consultatives et des observateurs. Ces données, une fois disponibles, devraient donner une indication intéressante sur le temps mis à disposition de toutes les parties prenantes pour exprimer leurs points de vue au cours des sessions du Comité.